

Comprendre l'EPCC comme outil de développement (2025)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, les participantes et les participants seront en mesure de :

- Formaliser les améliorations à apporter à votre projet d'établissement dans lequel vous êtes impliqué
- Comprendre les différentes étapes relatives à la création d'un EPCC, y compris en cas de transfert d'une structure existante
- Repérer les points essentiels sur le fonctionnement d'un EPCC
- Enrichir la stratégie institutionnelle de votre établissement

Public visé

Les agents de collectivités territoriales et de l'État, directrices / directeurs et administratrices / administrateurs de structures culturelles et artistiques (les personnes siégeant au sein des conseils d'administration des EPCC peuvent également y participer), membres des équipes de direction et salariés d'EPCC ou de structures en cours de transfert vers un EPCC.

Date et lieu en 2025

Nombre d'heures : 17heures

Deux stages sont organisés en 2024

Stage organisé le 1^{er} semestre 2025 : 17h

Séquence 1 en présentiel : du jeudi 3 avril au vendredi 4 avril 2025

Séquence 2 en distanciel : jeudi 8 mai 2025 de 9h à 12h (date à confirmer avec le groupe)

Lieu : Centre Maurice Ravel, 6 avenue Maurice Ravel. 75012 PARIS. Un hébergement est possible sur le site. Pensez à réserver rapidement [Site web](#). Repas pris sur place.

Stage organisé le 2^{ème} semestre 2025 : 17h

Séquence 1 en présentiel : du jeudi 2 octobre au vendredi 3 octobre 2025

Séquence 2 en distanciel : jeudi 6 novembre 2025 de 9h à 12h (date à confirmer avec le groupe)

Lieu : Centre Maurice Ravel, 6 avenue Maurice Ravel. 75012 PARIS. Un hébergement est possible sur le site. Pensez à réserver rapidement [Site web](#). Repas pris sur place.

Pré-requis

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à ce stage.

Les thèmes abordés

- la loi sur les établissements publics de coopération culturelle et ses évolutions
- les statuts de l'établissement public de coopération culturelle
- le caractère industriel et commercial ou administratif de l'établissement

- les différents règlements à initier et à mettre en œuvre au sein d'établissements dont le règlement intérieur du conseil d'administration
- les responsabilités et le contrat de la directrice ou du directeur de l'établissement
- les procédures de décision du conseil d'administration
- la gestion sociale du personnel : types de contrat, caisses de retraite, l'assurance chômage,...
- les questions liées à la fiscalité, notamment entre activités commerciales et activités non commerciales
- la comptabilité générale d'un EPCC selon son caractère.

Les apports théoriques

Alternance de données théoriques et de travaux pratiques menés sur des temps d'interaction entre participants et avec le formateur. Temps d'interaction lors de séquence d'ateliers **en non-présentiel** : document à envoyer avant la formation

- en sciences politiques et en sociologie de la culture, théories de changement, les processus de transformation des organisations
- au plan juridique : principaux textes encadrant les coopérations au plan législatif et réglementaires, la Loi Création et Patrimoine, les décrets d'application ainsi que les arrêtés ministériels,
- au plan stratégique : les attendus des collectivités publiques après la mise en place de la Loi NOTRe

Des exposés suivis de débats

- sur les thèmes centraux des nouvelles responsabilités des établissements culturels :
- Nouvelles formes de stratégies institutionnelles dans le champ culturel et artistique
- la recomposition des systèmes de responsabilité entre les acteurs
- la reconfiguration de la relation au travail et de la responsabilité sociale des établissements

Le déroulé de la formation

1^{ère} journée (7 heures)

1. **Accueil des participants** : Les besoins et les attentes des participants exprimés en amont de la formation seront mis en perspective avec les objectifs de la formation afin de proposer une dynamique pédagogique mieux adaptée et favoriser une appropriation personnelle et collective du contenu. L'analyse des réponses aux questions de préformation permettra de circonscrire le champ d'intervention abordé durant ces deux journées et de mettre en perspective les objectifs des participants avec ceux de la formation.
 2. Analyse des articles de la loi relatif **au périmètre des missions de l'établissement** : L'opportunité de choisir le statut d'EPCC par rapport aux autres statuts juridiques existants. Les critères du choix entre PIC et EPA ? Obligation d'un pourcentage en recettes propres pour les EPIC ?
 3. Analyse des articles de la loi relative **au Conseil d'administration de l'établissement** : la question de la parité des membres du Conseil d'administration. comment se déroule le renouvellement des membres ? Quelles sont les prérogatives du Conseil d'administration ?
- Mise en commun des questions du questionnaire de préformation préalablement synthétisées.
 - Analyse de cas pratiques rencontrés par les stagiaires
 - Modalité active d'analyse des pratiques professionnelles

Une moment de bilan clôture cette première journée de formation avec un tour de table des stagiaires.

2^{ème} journée (7 heures)

1. Analyse des articles relatifs à **la direction de l'établissement** : la nature et la qualité de son contrat de travail. Quelle est la stratégie de rémunération à adopter pour un directeur ou une directrice ? Que signifie la gestion par mandat ?
2. Analyse des articles concernant **les ressources budgétaires** de l'établissement : le fonctionnement général d'un budget d'établissement avec la section de fonctionnement et la section d'investissement. quelles sont les particularités d'une gestion budgétaire ?
3. Analyse des articles relatifs aux **dispositions transitoires**, notamment celles concernant la création d'un établissement à partir d'un transfert d'une structure existante.
 - Mise en commun des questions du questionnaire de préformation préalablement synthétisées.
 - Analyse de cas pratiques rencontrés par les stagiaires
 - Modalité active d'analyse des pratiques professionnelles

Séquence de bilan : ½ journée (3 heures)

Un mois après la séquence en présentiel, une visioconférence est organisée pour un bilan général de la formation. L'objectif est de savoir quelles ont été les principales avancées constatées au sein de l'établissement depuis le stage, de repérer les difficultés éventuellement rencontrées lors de la mise en place de nouvelles procédures, de préciser éventuellement des notions abordées lors de la séquence en présentiel. Le bilan général de la formation vient clôturer la formation.

Modalités pédagogiques

Modalité pédagogique : Présentielle

méthodes pédagogiques : Modalité expositive des notions théoriques et modalité active pour les ateliers pratiques.

En début de formation chaque participant et participante aura l'occasion de présenter les problèmes rencontrés dans leur situation professionnelle et d'indiquer l'état d'esprit dans lequel il ou elle s'engage dans cette formation.

Moyens et supports pédagogiques

Moyens techniques :

- études de cas à partir des expériences portées par l'établissement, documents support à évaluation, élaboration d'un calendrier stratégique articulant plus de 5 calendriers institutionnels et professionnels.

Supports remis aux participants :

- Documents théoriques; de présentation de grille d'analyse des projets stratégiques. Document permettant une appropriation régulière du contenu de la formation.
- Synthèses d'articles. Bibliographie.

Conditions financières

1 650,00€ net de TVA. Organisme exonéré de TVA

Les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par votre employeur. Renseignez-vous auprès de votre structure, qui peut s'adresser à l'OPCO dont elle dépend (AFDAS, UNIFORMATION...)

Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas inclus dans les tarifs indiqués.

Informations sur l'admission

Nombre de participants : 20 personnes maximum

Délai d'accès : dès réception de la demande d'inscription, le bénéficiaire est averti de son inscription dans des délais raisonnables. Deux mois environ avant la première date de la formation, l'envoi d'une convention de formation et l'attente d'un exemplaire signé en retour vient finaliser l'inscription qui devient définitive. A réception de l'exemplaire signé, l'espace personnel Extranet est accessible pour chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi

Cette formation, conformément aux normes RNCQ, donnera lieu à une évaluation en amont de la formation (les questions prioritaires à aborder), en fin de formation (questionnaire en ligne de satisfaction et de connaissances avec QCM et rédaction de réponses à des questions portant sur des situations rencontrées. Questionnaire à froid. Remise d'une attestation d'assiduité et de fin de formation.

Une séquence de bilan de la formation a lieu en visioconférence un mois après la séquence en présentiel.

Informations sur l'accessibilité

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez contacter le formateur responsable de votre formation.

Profil du / des Formateurs

Didier SALZGEBER – Directeur de l'Atelier VersoCulture – Atelier de coopération

Fondateur et directeur de l'**Atelier VersoCulture** apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels.

Il fonde en 1992 **Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine**, qui deviendra le premier Établissement Public de Coopération Culturelle dédié à l'ensemble des secteurs culturels. Il en assure la direction jusqu'en 2010

À ce titre, il a animé pendant plus de 30 ans plusieurs réseaux professionnels ainsi que de très nombreux projets de coopération sur l'observation de la culture, sur l'économie, l'emploi et la formation et sur les coopérations culturelles professionnelles, territoriales et européennes

En 2004, il est à l'initiative, avec d'autres directeurs et administrateurs, de la création du **Comité National de Liaison des EPCC**, qu'il anime depuis sa création (www.culture-epcc.fr). En 2011, il crée l'**Institut de Coopération pour la Culture**, Organisme d'Intérêt Général, espace de réflexion sur le devenir des politiques publiques en faveur de la culture ([site de l'Institut](#))